



A propos de l'usurpation d'identité à des fins de credit bancaire

Par **elyser1**, le **31/08/2016** à **02:22**

Bonsoir,j'ai postulé pour un emploi à Rennes et j'ai fait parvenir ma CNI scanné,un justificatif de domicile,une photo,et ma signature.

J'ai déjà eu à rencontrer mon futur employeur en personne.

Mais la question que je me pose est si à un moment ou à un autre,on enverrai ces informations à des personnes aux intentions malfaisantes, comment pourrions-nous nous protéger?? Ou si on se fait simplement duper, et qu'on st victime d'un abus de confiance, y'a t-il pas un document qu'on peut signer, qui puisse nous protéger au moment où on fournit ces documents? Si oui ce document, c'est quoi son nom?

Merci,cordialement

Par **Prpllnk**, le **02/09/2016** à **07:29**

Bonjour,

Il faudra davantage se baser sur l'escroquerie il me semble s'il est démontré que vous avez remis ces documents suite à l'usage d'un faux nom, d'une fausse qualité, de l'abus d'une qualité vraie ou suite à des manœuvres frauduleuses de la part de votre interlocuteur sachant qu'un simple mensonge n'est pas suffisant pour envisager cette infraction.

Cordialement